



Chères primes

Les primes d'assurance maladie des Neuchâteloises et des Neuchâtelois augmenteront moins en 2010 que celles des citoyens des autres cantons.

Elles croîtront tout de même (en moyenne de 3,6% pour les adultes, de 9% pour les jeunes et de 6.3% pour les enfants), alors même que Neuchâtel est le seul canton romand à être parvenu à baisser ses dépenses dans le secteur de l'hospitalisation et que les autres secteurs de coûts croissent faiblement.

Nous n'entrerons pas en polémique sur cet écart. Tout au plus pouvons-nous considérer que nos efforts (comprenez les efforts que vous avez tous consentis ces dernières années), sont chichement récompensés.

Il n'en demeure pas moins que, sans les mesures prises par l'Hôpital neuchâtelois depuis 2006, la facture pour les Neuchâteloises et les Neuchâtelois serait encore plus élevée en matière de primes d'assurance maladie et que celle de l'Etat, au titre de subsides, LAMal croîtrait davantage.

Nous y voyons une reconnaissance modeste, mais une reconnaissance tout de même, de nos résultats en matière de maîtrise des coûts, désormais largement reconnus dans les milieux politiques comme professionnels et dans les médias.

Nous ne pouvons que vous remercier de vos efforts et vous associer à la récolte des premiers fruits tangibles de la réforme hospitalière neuchâteloise.

Pascal Rubin, directeur général

Nouvelle coordinatrice en gynécologie-obstétrique

Mme Fabienne Wolf-Nava a été nommée coordinatrice du département gynécologie & obstétrique depuis le 1^{er} octobre 2009 (activité à 40%, en complément de sa fonction de secrétaire du cabinet du Dr Brünisholz).

Elle succède à Mme Roxane Graff, démissionnaire ; son lieu de travail principal sera l'HNE – Pourtalès. Elle est atteignable au 079 301 12 37.

Climat de travail et gestion des absences

démarrage le 1^{er} décembre 2009

A fin juin, nous vous informions par un courrier de l'accent que nous entendions mettre sur la préservation du climat de travail, nous basant notamment sur un dispositif de suivi des absences non planifiées. Nous vous le disions, ces absences sont un indicateur du niveau de bien être au travail, et doivent déboucher sur une amélioration des processus et des relations de travail.

Les cadres de proximité ont suivi ou suivront d'ici la mi-novembre une formation axée sur le climat de travail, la prévention des absences et la conduite d'entretiens de bilan. Nos procédures et directives internes sont en cours d'adaptation pour tenir compte de cette approche ; elles vous seront remises et expliquées par vos cadres d'ici au 1^{er} décembre, date du démarrage concret de leur déploiement dans l'institution. Un guide pratique vous sera remis sous forme d'un vademecum concret et simple.

Médecine du travail changement en perspective

La Doctoresse Sophie Rusca, médecin du travail, a pris la décision de recentrer ses activités sur le Valais et a quitté l'Hôpital neuchâtelois le 30 septembre 2009. Nous tenons à la remercier très particulièrement ; elle a réussi en peu de temps à créer une véritable vision de la médecine du travail à l'interne de notre établissement. Sophie Rusca nous quitte alors qu'elle était en train de créer un véritable réseau de médecine du travail pour les institutions de santé du canton.

Elle a initié une collaboration particulièrement efficace avec les partenaires externes de notre institution, en particulier nos assureurs maladie et accident et l'Al.C'est avec regret que nous voyons partir Sophie Rusca ; nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions au Réseau Santé Valais.

Nous remercions chaleureusement le Dr Malinverni et le Dr Genné d'avoir bien voulu accepter d'assurer une mission de conseil et d'appui à l'unité jusqu'à la fin de l'année.

Le Dr Frédéric Regamey, qui succédera à Sophie Rusca à partir du 1^{er} janvier 2010, dispose de la formation complète en médecine interne et en médecine du travail. Il a en outre obtenu le diplôme du cours avancé d'acupuncture, cours suivi à la Shanghai University of TCM.

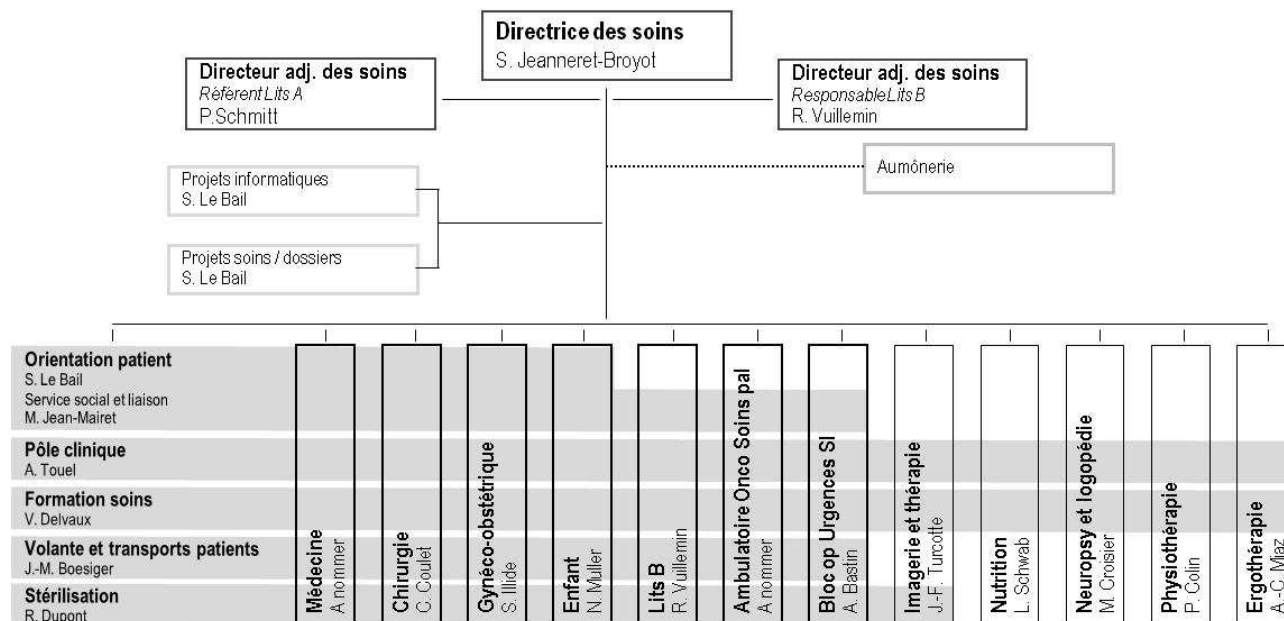
Son expérience l'a conduit à travailler pour le CHUV, l'Hôpital de St-Loup, la Policlinique médicale universitaire de Lausanne, l'Institut universitaire de santé au travail à Lausanne, le service médical de CIMO SA Monthey et les cliniques de rue du Dr Pregger en Asie.

Nous nous réjouissons d'accueillir le Dr Regamey et sommes heureux de pouvoir s'assurer la collaboration d'une personne motivée pour créer un pôle de compétence de médecine du travail dans le canton de Neuchâtel. Nous lui souhaitons de trouver dans sa nouvelle activité de grandes satisfactions.

Blaise Della Santa, directeur des ressources humaines

Organigramme de la direction des soins

valable dès le 1^{er} octobre 2009



Tâches d'accueil dans les CTR bientôt assurées par les secrétaires médicales

En lien avec le changement des centraux téléphoniques, la direction des finances a décidé, avec le soutien de la direction générale, de confier les tâches d'accueil aux secrétaires médicales dans les centres de traitement et de réadaptation (CTR) du Locle, du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz. Les hôtesse d'accueil concernées poursuivront leur activité au sein de l'Hôpital neuchâtelois à l'accueil des sites de Pourtalès et de La Chaux-de-Fonds.

Dans un CTR, l'activité d'accueil ne représente plus le même volume que dans un centre de soins aigus, le taux de rotation des patients étant objectivement plus faible. S'ajoutant à ce phénomène, la mise en service du nouveau central téléphonique permettra de centraliser les appels sur les sites de soins aigus. Après le changement de central et moyennant des adaptations architecturales mineures sur les sites du Locle (l'adaptation sur le site du Val-de-Travers étant prévue dans un second temps), l'accueil sera ainsi progressivement assuré par les secrétariats médicaux dans les trois CTR mentionnés. La Béroche présentant une configuration particulière, avec deux entrées distinctes aux extrémités d'une unité de soins, verra son organisation actuelle maintenue.

Les jours et plages d'accueil pour le public et les patients ne seront pas modifiés, sous réserve d'adaptations mineures en fin de journée.

Huit collaboratrices sont concernées par ces suppressions de postes; elles en ont été informées personnellement, tout comme la ComPHoNe. En lien avec le non remplacement de départs naturels ces derniers mois, un poste sur un site de soins aigus est proposé à chaque collaboratrice concernée.

Conscients de l'attachement de ces personnes à leur lieu de travail, nous les remercions de la souplesse dont elles vont faire preuve.

Espaces fumeurs

Deux nouveaux espaces fumeurs, à l'usage des patients, des visiteurs et du personnel des sites de La Chaux-de-Fonds et de Pourtalès sont désormais disponibles :

- La Chaux-de-Fonds : **espace fumeurs niveau restaurant**
- Pourtalès : **espace entre le bâtiment 1811 et le C2**, accès depuis le hall

Désormais la sortie nord du 2^e étage de l'HNE Pourtalès n'est plus un lieu fumeurs.

ComPHoNe assemblées générales

La ComPHoNe organise deux assemblées générales :

- **le 24 novembre à 17h**
à l'auditoire de l'HNE - Pourtalès
- **le 26 novembre à 16h30**
à la salle polyvalente
de l'HNE - La Chaux-de-Fonds

A cette occasion, nous vous présenterons le travail accompli pendant cette première année de fonctionnement. Bien entendu, ces assemblées sont les vôtres !

Nous vous invitons donc à venir nombreux, depuis tous les sites pour poser vos questions et formuler vos attentes. L'ordre du jour détaillé vous sera communiqué ultérieurement.

Le bureau de la ComPHoNe